



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

9. **RAPPORTS DES COMITÉS**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation

2024-033

2024-034

2024-035



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

3. PROCÈS-VERBAL DE MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 4 mars et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par Michelle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 4 et 25 mars 2024.

4. FINANCES

4.1 COMPTES

Voir la liste des comptes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 230 059,06 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 1^{er} mars au 31 mars, montant de 36 348,29 \$.

Pour ces motifs, il est proposé par Jocelyn Lapointe, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Mélissa Gagné, directrice générale adjointe de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 127 909,86 \$.

4.2 AUTORISER MÉLISSA GAGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À CONTRESIGNER LES CHÈQUES ET NOMMER ADMINISTRATRICE PRINCIPALE DE L'ACCÈS D AFFAIRES



N° de résolution
ou annotation

2024-036



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT le besoin de deux signataires aux comptes ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois et Mme Mélissa Gagné directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer conjointement par signature manuscrite ou électronique pour et au nom de la Municipalité tous les documents légaux, ceux reliés aux transactions, les contrats et tous autres documents nécessaires à la conduite de l'administration municipale.

DE NOMMER Mme Mélissa Gagné administratrice principale de l'Accès D Affaires.

D'ATTITRER une carte de crédit Visa Desjardins au montant de 10 000 \$ à madame Mélissa Gagné directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

5. AFFAIRE NOUVELLE

5.1 FONDATION HOTEL-DIEU DE MONTMAGNY, SOLLICITATION POUR LA PROCHAINE EDITION DE LA TOURNEE DES VAINQUEURS QUI AURA LIEU LE SAMEDI 17 AOÛT 2024.

CONSIDÉRANT QUE c'est sous le thème « La tournée des vainqueurs » que la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, organise la 13e édition de la randonnée cycliste, le 17 août prochain.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité sera assurée par le « Club cycliste Véломagny », lequel offre un service d'encadrement professionnel aux organisateurs de randonnées cyclistes de la région.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis sera déposée au ministère des Transports afin de se conformer aux règlements en vigueur.

Pour ces motifs, il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise les organisateurs et participants à circuler sur le territoire de la municipalité le 17 août prochain conformément au tracé annexé à la résolution et conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises et nécessaires, afin d'assurer la sécurité des participants.

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES REVISE EN SECURITE INCENDIE ET SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

2024-038



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ATTENDU QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées ;

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité Nom de la municipalité a été intégré dans le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Montmagny 2024-2034;

ATTENDU QUE le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Montmagny 2024-2034 a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal d'avril 2024;

Pour ces motifs, il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer adopte le projet de Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Montmagny 2024-2034 ainsi que son plan de mise en œuvre.

De transmettre copie de la présente résolution au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Montmagny.

6.2 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer a entériné des dépenses de 111 400 \$ pour des travaux de réfection de bâtiments municipaux dans le cadre du programme d'aide financière PRABAM,

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer confirme la réalisation des dits travaux par la reddition de comptes finales;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à la nomination du cabinet



N° de résolution
ou annotation

2024-039



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour procéder à la vérification de la reddition de comptes finales ;

Pour ces motifs, il est proposé par Michelle Lamonde, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise et mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour produire la reddition de compte et procéder au dépôt de la présente résolution sur le portail électronique du PÉS du PRABAM au PGAMR

6.3 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA TONTE DE PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX

Résultats des soumissions pour la tonte de pelouse des terrains municipaux pour les saisons estivales, 2024, 2025 et 2026.

Service d'entretien Daniel Ross :	16 088,70 \$ / année
9430-0506 Québec inc :	13 592,07 \$ / année

2024-040

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la tonte des pelouses des terrains appartenant à la Municipalité de Berthier-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue par la compagnie 9430-0406 Québec inc. est la moins élevée des 2 soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT l'option de conclure une entente pour les trois prochaines années, soit 2024, 2025 et 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette option permet du gel des tarifs ;

Pour ces motifs, il est proposé par Jocelyn Lapointe, et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, 9430-0506 Québec inc.

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer, au nom de la municipalité, les documents contractuels et procéder au paiement des travaux.

7. URBANISME

7.1 NOMINATION DE M. JEAN-PHILIPPE PROULX

2024-041

L'inspectrice municipale ainsi que l'exécutif du CCU recommandent au Conseil Municipal que M. Jean-Philippe Proulx soit le nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme. Son entrée en fonction serait donc en vigueur à compter du 16 avril 2024. Il pourra donc agir en remplacement de M. Esdras Gagnon qui a quitté le CCU le 10 janvier 2024.

Pour ces motifs, il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu

DE NOMMER M. Jean-Philippe Proulx membre du comité consultatif d'urbanisme

7.2 NOMINATION DE M. JEAN-DAVID LAPLANTE

2024-042

L'inspectrice municipale ainsi que l'exécutif du CCU recommandent au Conseil



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Municipal que M. Jean-David Laplante soit le nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme. Son entrée en fonction serait donc en vigueur à compter du 16 avril 2024. Il pourra donc agir en remplacement de M. Michel Beauchamp qui a quitté le CCU le 25 mars 2024.

Pour ces motifs, il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

DE NOMMER M. Jean-David Laplante membre du comité consultatif d'urbanisme

8. CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

Aucunes correspondances reçues

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé :

- Afin de nous rappeler que la Bibliothèque est très vivante au sein de notre Municipalité, Claire nous informe des Statistique de la fréquentation, des activités, des heures de bénévoles accompli ainsi que les heures d'ouverture de la Bibliothèque pour janvier, février et mars 2024
- Claire nous rappeler l'importance de s'impliquer dans les comités.

Jocelyn Lapointe :

- Le temps est venu de faire la mise à jour des ententes avec les partenaires du Parc Fluviales.

Sébastien Dufour :

- Souligne les activités aux loisirs, tel que le souper des bénévoles, la pièce de théâtres **La bande Lire et relire** ainsi que la présentation du cheerleaders qui a eu lieu à Lévis mais les athlètes ont monté leur prestation au centre des loisirs au cours des dernières semaines.

Michèle Lamonde :

- Le comité de la politique familiale et intergénérationnelle est créé et 2 rencontres ont eu lieu en février et mars dernier.

Chantal Godin :

- Possibilité de la construction d'une résidence pour personne autonome
- Afin de conscientiser les gens à ralentir leur vitesse dans la municipalité, un comité sera formé afin de regarder certaines avenues et créer un projet pilote peut-être même avoir la possibilité d'obtenir une subvention.

Ginette Rochefort :

- Le printemps arrive, il est temps de commence à planifier nos parterre et jardins fleuris

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Informations de Chantal Leblanc concernant les fonds amassés lors de la présentation de la pièce de théâtre La Bande Lire et relire
- Compte de taxes erronés
- Horaire d'arrosage en période estivale



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- Branches des arbres sur la rue Principale Ouest

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 19h33.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné